




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2010.1311**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13290- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : MARCHES DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL DESTINES AUX
AGENTS MUNICIPAUX - 4 LOTS**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/12/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Reine MERGER

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHES DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL DESTINES AUX AGENTS MUNICIPAUX - 4 LOTS - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le présent marché ayant pour objet la fourniture de vêtements de travail est le renouvellement des marchés P10008 à P10011, arrivant à expiration le 31 janvier 2011. Il est alloti de la manière suivante :

- Lot n°1 : Vêtements de signalisation à haute visibilité
- Lot n°2 : Vêtements de travail pour les Services Techniques
- Lot n°3 : Blouses, pantalons et tuniques
- Lot n°4 : Tenues de cuisine

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics, passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, du 1er février 2011 au 31 janvier 2012. Il peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 an(s), sans que ce délai ne puisse excéder le 31 janvier 2015.

Pour la période initiale et pour chaque période de reconduction, les seuils sont fixés comme suit :

Lot n°1 : vêtements de signalisation à haute visibilité :

Seuil minimum € H.T : 25 000

Seuil maximum € H.T : 100 000

Lot n°2 : vêtements de travail pour les services techniques

Seuil minimum € H.T : 13 000

Seuil maximum € H.T : 52 000

Lot n°3 : blouses, pantalons et tuniques

Seuil minimum € H.T : 8 000

Seuil maximum € H.T : 32 000

Lot n°4 : tenues de cuisine

Seuil minimum € H.T : 4 000

Seuil maximum € H.T : 16 000

La pièce générale sur laquelle s'appuie le marché est le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 26 juillet 2010, publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 29 juillet 2010. Cet appel d'offres était également consultable par voie électronique. La date limite de réception des plis avait été fixée au 27 septembre 2010 à 12h00.

Aucune variante n'était autorisée, aucune option n'était prévue.

Les candidats devaient faire parvenir obligatoirement et sous peine de rejet de leur offre, un paquet distinct par lot contenant un échantillon de tous les vêtements détaillés dans le bordereau des prix unitaires correspondant.

Les critères retenus pour le jugement des candidatures énoncé dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres énoncé dans le règlement de la consultation étaient les suivants avec leur pondération :

- Prix des prestations : sur 50 points
- Qualité des fournitures : sur 45 points
- Délai de livraison : sur 5 points

Au cours de la séance du 18 novembre 2010, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse, décidé de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles proposées par :

LOTS	ATTRIBUTAIRES	MONTANT TOTAL PORTE AU D.Q.E.
1	Société ALL MER	26 047, 05 € HT
2	Société HABI PRO	15 491, 10 € HT
3	Société AVEPIA	8 845, 25 € HT

4	Société AVEPIA	4 313,00 € HT
----------	-----------------------	----------------------

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Député Maire ou Monsieur l' Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés relatifs à la fourniture de vêtements de travail, ainsi que leurs éventuelles reconductions et tout autre document relatif à cette affaire avec les sociétés suivantes, respectivement pour chaque lot :

LOTS	ENTREPRISES
1	Société ALL MER
2	Société HABI PRO
3	Société AVEPIA
4	Société AVEPIA

**2010.1311 - MARCHES DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL DESTINES
AUX AGENTS MUNICIPAUX - 4 LOTS**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**